

0130053M  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN  
74 RUE VERDILLON  
13395 MARSEILLE CEDEX 10  
Tel : 0491742930

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ACCEPTATION DE DON DE MATERIEL

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 18  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 19/09/2022  
Réuni le : 04/10/2022  
Sous la présidence de : Laurent Lucchini  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration ACCEPTE LE DON DE MATERIEL**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DON DE MATERIEL. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte la convention qui a pour objet de fixer les conditions de la cession des investissements acquis dans le cadre d'Excellence Nucléaire Sud . Le matériel destiné au Bachelor P2IG est décrit dans l'annexe : Facture d'un montant de 27 378.00 € de la société Qos Micro.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lucchini  
Prénom : Laurent  
Signé le: 05/10/2022 11:09:30



**CAMPUS  
DES MÉTIERS  
ET DES  
QUALIFICATIONS  
D'EXCELLENCE**

Industrie du futur - Sud  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Lycée  
Jean  
Perrin  
Marseille

## **CONVENTION DE DON DE MATÉRIEL Programme Excellence Nucléaire Sud**

### **Entre d'une part**

l'association **Campus d'Excellence Industrie du futur - Sud**, dont le siège social est situé au 15<sup>e</sup> étage Tour Méditerranée, 65 avenue Jules Cantini, 13006 Marseille, représentée par M Laurent RENAUX agissant en sa qualité de directeur opérationnel.

Ci-après dénommé « **donateur** »

### **Et d'autre part**

le **lycée Jean-Perrin** dont le siège social est situé au 74 Rue Verdillon, 13010 Marseille représenté par Monsieur Laurent LUCCHINI, Proviseur.

Ci-après dénommé « **bénéficiaire** »

Vu les accords signés dans le cadre de **France Relance – Programme Excellence Nucléaire Sud**,

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Préambule :**

La Région Sud compte un écosystème très important d'entreprises spécialisées dans le domaine du nucléaire. Cette filière opère actuellement une transformation importante à travers le prolongement de la durée de vie des centrales, la création d'EPR et les travaux sur la fusion. Le projet ambitionne de soutenir par la formation et la valorisation des métiers des entreprises de la Région. Il s'agit de répondre aux besoins en nouvelles compétences par de nouveaux parcours de formation et de rendre plus accessible la formation en distanciel ; approche pédagogique essentielle dans le contexte sanitaire actuel, mais également à long terme.

Excellence Nucléaire Sud représente une opportunité de construire une démarche collective en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur associant les acteurs de la filière, les acteurs territoriaux et les acteurs académiques au sein du Campus d'Excellence Industrie du futur Sud. Il s'agit tout particulièrement de :

- Consolider l'offre de formation existante pour répondre aux enjeux de la filière nucléaire au cœur du mix énergétique français
- Adapter les plateaux techniques de formation et les outils pédagogiques en lien avec les briques technologiques de l'industrie du futur
- Donner une lisibilité à l'écosystème et une cohérence au parcours de formation
- Promouvoir les métiers et renforcer l'attractivité de la filière

Le consortium Excellence Nucléaire Sud regroupe les bénéficiaires et pilotes d'actions suivants :

- Association Campus d'Excellence Industrie du futur Sud
- Aix-Marseille Université (AMU) en lien avec l'INSTN
- École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM)
- Pôle formation UIMM Provence-Alpes-Côte d'Azur (CFAI & AFPI)



- Lycée Jean-Perrin
- Groupe SNEF
- GIP FCIP de l'académie d'Aix-Marseille

Concernant les investissements d'Aix-Marseille Université (AMU), de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) et du lycée Jean-Perrin a été demandée par la BPI régionale que les achats soient effectués par l'association Campus d'Excellence Industrie du futur Sud en tant que porteur de projet avant transfert de propriété.

#### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de la cession des investissements acquis dans le cadre d'Excellence Nucléaire Sud au « bénéficiaire ».

#### **Article 2 : Description du matériel**

Le matériel décrit dans l'annexe 1 et faisant l'objet de la facture FAC000455 de 27 378 € TTC par la SAS QoS Micro. Les équipements sont utilisés pour le Lot n° 1 - PROJETEUR INSTALLATEUR.

#### **Article 3 – Certification de propriété**

Le donateur certifie qu'il détient tous les droits et les pouvoirs de procéder à la donation du matériel informatique constituant le don.

#### **Article 4 – Acceptation du don**

Le don est réciproquement consenti et accepté par les deux parties dans le respect des conditions énoncées par la présente convention.

#### **Article 5 – Conditions d'orientation du don**

Le bénéficiaire s'engage à :

- Prendre en charge gratuitement le matériel donné,
- Ne pas revendre le matériel,
- Utiliser le matériel conformément aux objectifs décrits dans le programme Excellence Nucléaire Sud.

Le donateur s'engage à :

- Donner le matériel sans contrepartie financière,
- Ne céder du matériel que si celui-ci lui appartient entièrement,
- Ne pas céder du matériel gagé ou immobilisé par une quelconque action administrative ou judiciaire,
- Ne pas réclamer ou récupérer le matériel après donation, celui-ci devenant la propriété du bénéficiaire dès la signature de la convention.

#### **Article 6 – Transfert de propriété**

Le transfert de propriété est effectif à la signature de la présente convention. Le donateur cède au bénéficiaire, la propriété pleine et exclusive du matériel faisant l'objet de la présente convention.

Fait en double exemplaire à Marseille le 27/09/2022

Le donateur

Le bénéficiaire

Laurent RENAUX

Laurent LUCCHINI



SAS QoS Micro

83 Impasse du Caporal  
Route Nationale 96  
13112 La Destrousse  
FRANCE

+33620257324  
nicolas@qos-micro.com - www.qos-micro.com

# Facture

Numéro FAC000455

Du 27/09/2022

Etablie en Euro

Client: 000153 - ASSOC Association Campus  
d'excellence Industrie du futur

ASSOC Association Campus d'excellence Industrie du futur  
FRANCE

Paiement par Chèque

Désignation	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	% TVA
Devis N° DEV000125 du 15/06/2022						
Périphériques					2 340.00	
ECRAN-IYAMA-24-G2440HSU Ecran Iiyama 24 Pouces G2440HSU	13.00	UNI	150.00		1 950.00	20.00
LOGITECH-MK120 Pack Clavier / Souris Filaire Logitech MK120	13.00	UNI	20.00		260.00	20.00
CABLEDISPLAYPORT Câble Display Port 1m	13.00	UNI	10.00		130.00	20.00
Ordinateur PC VR Très Performant					19 825.00	
BOIT-MRED-DEATHSTORM Boîtier Gamer M.Red Death Storm	13.00	UNI	70.00		910.00	20.00
ALIM-750W Alimentation 750W 80+ Bronze	13.00	UNI	60.00		780.00	20.00
CM-ASUS-Z690-PRIME Carte Mère Asus Z690 Prime	13.00	UNI	215.00		2 795.00	20.00
PROC-INTEL-I7-12700F Processeur Multimédia Intel Core i7-12700F	13.00	UNI	400.00		5 200.00	20.00
RAM-DDR4-16GO-3200MHZ Mémoire RAM DDR4 16Go (2x8Go) 3200Mhz	13.00	UNI	65.00		845.00	20.00
SSD-M2-SAMSUNG-1TO-980PRO Disque SSD Samsung M2 NVME 1To 980 Pro	13.00	UNI	150.00		1 950.00	20.00
VENT-BEQUIET-BK021 Ventilateur Be Quiet Dark Rock 4	13.00	UNI	65.00		845.00	20.00
CG-NVIDIA3060TI Carte Graphique NVIDIA 3060Ti	13.00	UNI	500.00		6 500.00	20.00
Logiciels					650.00	
LICENCE-WINDOWS11-PRO Licence Microsoft Windows 11 Pro	13.00	UNI	50.00		650.00	20.00
Offert					0.00	
DIVERS Clé USB Wifi AC600	13.00	UNI	20.00	100.00	0.00	20.00

A reporter: 22 815.00

## FACTURE

ASSOC Association Campus d'excellence Industrie du futur  
FRANCE

Numéro FAC000455

Du 27/09/2022

Client: 000153 - ASSOC Association Campus  
d'excellence Industrie du futur

Echéance(s)	Montant	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Total HT Net	22 815.00
27/09/2022	27 378.00	20.00	22 815.00	4 563.00	Total TVA	4 563.00
					Total TTC	27 378.00
					Net à payer en EUR	27 378.00

Coordonnées bancaires  
FR7614607000157072106400904  
CCBPFPPMAR

SAS au capital de 2 000.00 EUR - Siret : 84834485900014 - APE : 4741Z - ID TVA : FR96 848344859

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).